



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8
Pouvoirs : 2
Absents : 3

L'an : **deux mille vingt-trois**

Le : **12 juin**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane SCHISSELE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **05 juin**

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER,
GILLIG (arrivé au point 3 à 20 h 07), DELAMARE, RITLENG

POUVOIRS :

Madame BRUCKER a donné pouvoir à Monsieur HERTZOG

Monsieur ENDERLIN a donné pouvoir à Monsieur SCHISSELE

ABSENTS :

Messieurs DEBEIRE, MAETZ

OBJET :

N° 14-VI-2023

DESIGNATION DU

SECRETARE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

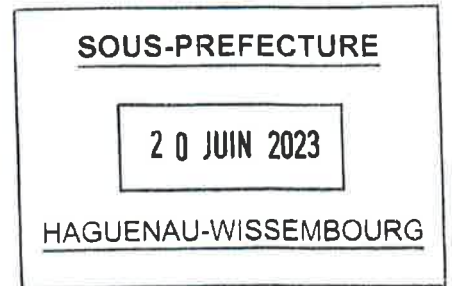
DESIGNE

Monsieur Jean Marc GISS secrétaire de la présente séance.


Pour : 8 voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,


Stéphane SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE

LE 20 JUIN 2023 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION

sur le site internet
de la Commune le 29/ JUIN 2023





Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8
Pouvoirs : 2
Absents : 3

L'an : **deux mille vingt-trois**

Le : **12 juin**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **05 juin**

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER,
GILLIG (arrivé au point 3 à 20 h 07), DELAMARE, RITLENG

POUVOIRS :

Madame BRUCKER a donné pouvoir à Monsieur HERTZOG

Monsieur ENDERLIN a donné pouvoir à Monsieur SCHISSELE

ABSENTS :

Messieurs DEBEIRE, MAETZ

OBJET :

N° 15-VI-2023

**APPROBATION DU PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 28 MARS 2023**

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du 28 mars 2023.

Aucune observation n'étant formulée, **Le Conseil Municipal**

DECIDE

d'adopter le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023.

Pour : 8 voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.


Pour extrait certifié conforme.

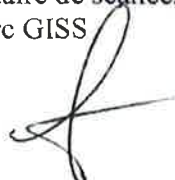
SOUS-PREFECTURE

20 JUIN 2023

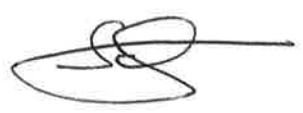
HAGUENAU-WISSEMBOURG

Le Maire,


Stéphan **SCHISSELE**

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS


ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE

LE 20 JUIN 2023 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
sur le site internet de la
Commune le 24 JUIN 2023




Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-trois**

Le : **12 juin**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **05 juin**

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER,
GILLIG (arrivé au point 3 à 20 h 07), DELAMARE, RITLENG

POUVOIRS :

Madame BRUCKER a donné pouvoir à Monsieur HERTZOG

Monsieur ENDERLIN a donné pouvoir à Monsieur SCHISSELE

ABSENTS :

Messieurs DEBEIRE, MAETZ

OBJET :

N° 16-VI-2023

**CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE PERSONNEL –
AVENANT N°2**

Monsieur le Maire explique aux conseillers la convention de mise à disposition du personnel de la Communauté d'Agglomération d'Haguenau pour le compte de la commune de Donnenheim – avenant 2. Il s'agit des agents suivants :

M. Alain DANSLER pour l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts.

M. Jean Marc GISS pour le secrétariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter la convention de mise à disposition ainsi présentée

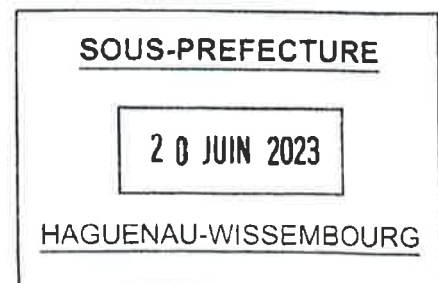
AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

Pour : 9 voix dont 2 Procurations

Annexe à la présente délibération : Convention de mise à disposition de personnel – Avenant 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE
LE 20 JUIN 2023 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
sur le site internet de la
Commune le 24 JUIN 2023



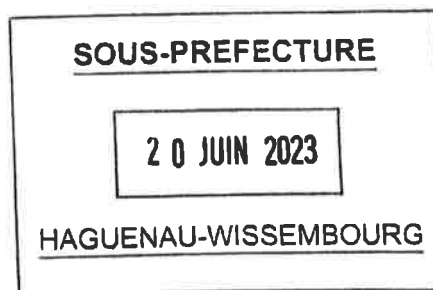
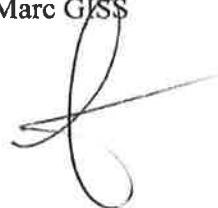
Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Stéphan SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS





Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE

20 JUIN 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-trois**

Le : **12 juin**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **05 juin**

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER,
GILLIG (arrivé au point 3 à 20 h 07), DELAMARE, RITLENG

POUVOIRS :

Madame BRUCKER a donné pouvoir à Monsieur HERTZOG

Monsieur ENDERLIN a donné pouvoir à Monsieur SCHISSELE

ABSENTS :

Messieurs DEBEIRE, MAETZ

OBJET :

N° 17-VI-2023

ADHESION A LA PLATEFORME

ALSACE MARCHES PUBLICS

La présente délibération a pour objet de proposer au Conseil Municipal d'approuver la convention ci-jointe relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres
- Partager les expériences entre acheteurs

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune de DONNENHEIM.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée allant jusqu'au 31/01/2024, reconductible. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent **à titre gratuit**. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adhérer à la plateforme "Alsace Marchés Publics" en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit,

APPROUVE

Les termes de la convention d'adhésion à la plateforme "Alsace Marchés Publics" et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération,


AUTORISE

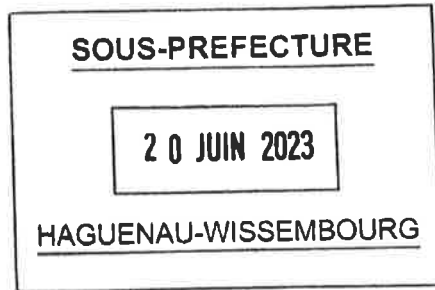
Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que la charte d'utilisation

Pour : 9 voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,


Stéphane SCHISSELE



Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE

LE 20 JUIN 2023 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
sur le site internet de la
Commune le 24 JUIN 2023





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 7 **SOUS-PREFECTURE**

Votants : 9

Pouvoirs : 2

Absents : 2

20 JUIN 2023

**OBJET HAGUENAU-WISSEMBOURG
N° 18-VI-2023**

CLOTURE JARDIN COMMUNAL

L'an : **deux mille vingt-trois**

Le : **12 juin**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **05 juin**

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER,
GILLIG (arrivé au point 3 à 20 h 07), DELAMARE, RITLENG

POUVOIRS :

Madame BRUCKER a donné pouvoir à Monsieur HERTZOG

Monsieur ENDERLIN a donné pouvoir à Monsieur SCHISSELE

ABSENTS :

Messieurs DEBEIRE, MAETZ

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que la commune de DONNENHEIM a fait l'acquisition d'une parcelle de terrain à l'arrière de la salle polyvalente et que l'objet de la présente délibération consiste à la mise en œuvre de la clôture de cette parcelle.

Afin de réaliser ce travail des consultations ont été menées auprès de 3 professionnels avec les résultats suivants :

- Reno Clos (Reichstett)	9 721 € TTC
- MG Clôtures (Dettwiller)	9 352,96 € TTC
- Technic Jardin (Niedermodern)	13 940 € TTC

Monsieur le Maire précise également que ces travaux pourront faire l'objet d'une aide financière de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

De confier les travaux de pose d'une clôture en périphérie du verger communal à l'entreprise

MG CLOTURES pour un montant de 9 352,96 € TTC,


AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution du marché de travaux

Pour : 9 voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,


Stéphan SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE APRÈS
RÉCEPTION EN PRÉFECTURE

LE 20 JUIN 2023 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
sur le site internet de la
Commune le 24 JUIN 2023



SOUS-PREFECTURE

20 JUIN 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-trois**

Le : **12 juin**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **05 juin**

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER,
GILLIG (arrivé au point 3 à 20 h 07), DELAMARE, RITLENG

POUVOIRS :

Madame BRUCKER a donné pouvoir à Monsieur HERTZOG

Monsieur ENDERLIN a donné pouvoir à Monsieur SCHISSELE

ABSENTS :

Messieurs DEBEIRE, MAETZ

OBJET :

N° 19-VI-2023

**FERMETURE D'UNE FENETRE
CIRCULAIRE A L'EGLISE**

Dans sa séance du 29 novembre 2022 le conseil municipal s'était prononcé favorablement pour l'attribution des travaux de fermeture d'une fenêtre circulaire du bâtiment église à l'entreprise PROBST pour un montant de 4 045 €. Plusieurs mois après cette décision, M. PROBST a contacté la commune afin de nous indiquer que les conditions du devis initial ne pouvaient plus être respectées compte tenu de l'inflation sur le coût des matériaux. Monsieur le Maire précise que compte tenu de cette information il a été décidé de lancer une nouvelle consultation auprès de 5 entreprises avec les résultats suivants :

- Bruno Marson	12 960 € TTC
- Meazza	4 960,34 € TTC
- Probst :	4 663,85 € TTC
- Violette Arbogast	4912,80 € TTC
- Thomas Vetter	pas de réponse

SOUS-PREFECTURE

20 JUIN 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

De confier les travaux de fermeture d'une fenêtre circulaire à l'église à l'entreprise PROBST pour un montant de 4 663,85 € TTC


AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution du marché de travaux

Pour : 9 voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme. .

Le Maire,


Stéphan SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE

LE 20 JUIN 2023 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
sur le site internet de
la Commune le 24 JUIN 2023



SOUS-PREFECTURE

20 JUIN 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9
Pouvoirs : 8
Absents : 2

OBJET :

N° 20-VI-2023

**SOUS-PREFECTURE
20 JUIN 2023
HAGUENAU-WISSEMBOURG**

**CHASSE COMMUNALE : COMMISSION
CONSULTATIVE DE LA CHASSE
COMMUNALE**

L'an : **deux mille vingt-trois**

Le : **12 juin**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane SCHISSELE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **05 juin**

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER,
GILLIG (arrivé au point 3 à 20 h 07), DELAMARE, RITLENG

POUVOIRS :

Madame BRUCKER a donné pouvoir à Monsieur HERTZOG

Monsieur ENDERLIN a donné pouvoir à Monsieur SCHISSELE

ABSENTS :

Messieurs DEBEIRE, MAETZ

Le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2024-2033.

Vu les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- 1) de constituer la Commission Consultative Communale de la chasse.

DESIGNE


**M. Stéphane SCHISSELE Maire, président de la 4 C,
Mr. Frédéric HERTZOG (1^{er} adjoint) et Mr. Nicolas RITLENG conseiller
en qualité de représentant de la commune**

- 2) que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

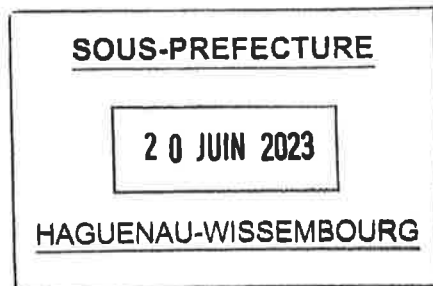
Pour : 9 voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,


Stéphane SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
RECEPTION EN PREFECTURE
LE 20 JUIN 2023 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
sur le site internet de la commune
le 24 JUIN 2023





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

Pouvoirs : 2

Absents : 2

SOUS-PREFECTURE

20 JUIN 2023

OBJET : HAGUENAU-WISSEMBOURG
N° 21-VI-2023

CHASSE COMMUNALE :
DESIGNATION DU MODE DE
CONSULTATION DES PROPRIETAIRES

L'an : **deux mille vingt-trois**

Le : **12 juin**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **05 juin**

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs SCHISSELE, HERTZOG, HASE, MORIER,
GILLIG (arrivé au point 3 à 20 h 07), DELAMARE, RITLENG

POUVOIRS :

Madame BRUCKER a donné pouvoir à Monsieur HERTZOG

Monsieur ENDERLIN a donné pouvoir à Monsieur SCHISSELE

ABSENTS :

Messieurs DEBEIRE, MAETZ

M. le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

Vu les articles L429-13 du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse,

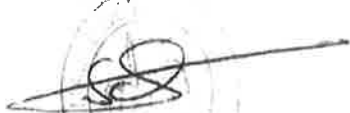
CHARGE

Monsieur le Maire de procéder à cette consultation

Pour : 9 voix dont 2 Procurations

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

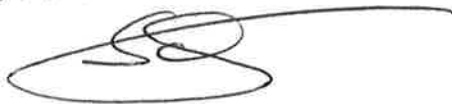
Le Maire,


Stéphane SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE APRÈS
RÉCEPTION EN PRÉFECTURE
LE 20 JUIN 2023 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION
sur le site internet
de la commune le
24 JUIN 2023







Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-trois**
Le : **12 juin**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM
Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane SCHISSELE,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **05 juin**

PRESENTS :

Mesdames DELAMARE, HASE & MORIER

Messieurs GILLIG (arrivé en séance au point 3 à 20h07), HERTZOG,
RITLENG & SCHISSELE

POUVOIRS :

Mme BRUCKER a donné pouvoir à M HERTZOG

M ENDERLIN a donné pouvoir à M SCHISSELE

ABSENTS :

M DEBEIRE, M MAETZ

OBJET :
N° 22-VI-2023

CONVENTION BIBLIOTHEQUE

La convention précédemment signée avec la communauté de communes de Brumath est arrivée à son terme. Une nouvelle convention de gestion patrimoniale de locaux mutualisés entre la commune et la communauté d'agglomération de Haguenau est à établir. Monsieur le Maire présente le détail de cette convention ainsi que les annexes aux Conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

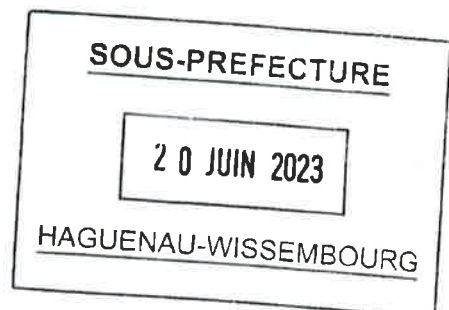
DECIDE

D'adopter la convention de gestion patrimoniale de locaux mutualisés entre la commune et la communauté d'agglomération de Haguenau ainsi que ses annexes 1 – 2 et 3.

AUTORISE


Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

Pour : 9 voix dont 2 Procurations



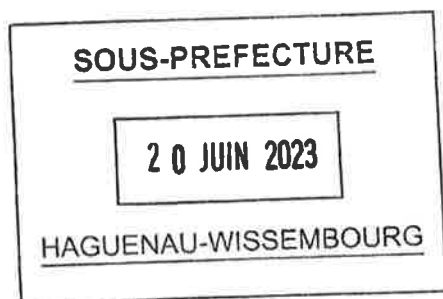
Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,


Stéphane SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS





ACTE RENDU EXÉCUTOIRE APRÈS
RÉCEPTION EN PRÉFECTURE

LE 20 JUIN 2023 ET
PUBLICATION OU NOTIFICATION

sur le site internet de la
Commune le 24 JUIN 2023

